

QUESTION ORALE DE M FOURNY À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, ET À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE POLONAISE EN FAVEUR DU RETOUR DES MIGRANTS »

M. Dimitri Fourny (cdH). – Comme l'indiquent les médias depuis quelques temps, les autorités polonaises vont mener en Belgique une campagne d'information visant à faire revenir en Pologne les dizaines de milliers de compatriotes travaillant sur le territoire belge. Qu'ils soient ouvriers du bâtiment, du secteur de la métallurgie, femmes de ménage ou infirmières, tous ces ressortissants polonais sont arrivés en Belgique pour y gagner davantage leur vie que dans leur pays d'origine. Mais en Pologne, des départements sont contraints de fermer leurs portes dans les hôpitaux, la distribution du courrier connaît quelques difficultés, des lignes de bus sont arrêtées et des chantiers sont à l'arrêt parce que le pays ne dispose plus de travailleurs en suffisance. La communauté polonaise compterait en Belgique de 100.000 à 150.000 travailleurs (dont une partie travaille au noir). Les autorités polonaises sont convaincues du succès de leur campagne car de plus en plus nombreux sont les travailleurs arrivés chez nous qui, insatisfaits de leur sort ici, songent à retourner. De plus, les salaires payés en Pologne ne sont plus si inférieurs à ceux pratiqués en Belgique. Il est vrai que, parmi les travailleurs interviewés dans la séquence du JT du 18 mai, il s'en trouve pour vouloir rester chez nous parce que la stabilité d'emploi n'est pas assez garantie en Pologne. Toujours est-il qu'en cas de succès de la campagne qui va s'ouvrir, le départ de ces travailleurs pourrait avoir des conséquences dommageables sur l'économie de notre Région. En effet, les métiers en pénurie en Pologne sont aussi ceux qui sont en pénurie chez nous. On a maintes fois évoqué dans cette commission la question du manque d'ouvriers dans le secteur de la construction. Pas mal d'efforts sont consentis dans ce secteur en matière d'information et de formation tant par la Région wallonne que par le Fonds de Formation de la Construction. Manifestement, ils n'arrivent pas à résorber la pénurie chronique de travailleurs : la pénibilité du travail, réelle ou supposée, est souvent

dissuasive à l'heure des choix d'études et des choix professionnels ; un certain nombre des diplômés du secteur choisissent, d'ailleurs, de ne pas y faire carrière. Si nos entreprises se voient privées demain de leurs travailleurs polonais, la situation de pénurie risque de devenir tout à fait critique. Dans ce contexte, je voudrais vous poser quelques questions. Disposez-vous de statistiques précises sur le nombre de travailleurs polonais dans le secteur de la construction en Wallonie ? Comment peut-on estimer l'impact qu'aurait sur notre économie le retour au pays d'un certain nombre d'entre eux ? Quelles mesures peuvent-elles être prises pour anticiper les conséquences de leur éventuel retour au pays ? • doit-on songer à de nouvelles campagnes d'information massives visant à favoriser l'orientation ou la réorientation d'un beaucoup plus grand nombre de jeunes et de demandeurs d'emploi vers le secteur de la construction ? Même si on ne peut pas tomber dans les travers d'une orientation planifiée, il y a un paradoxe de plus en plus difficile à accepter : il y a de l'emploi dans un secteur et on n'a pas de candidats pour y pourvoir.

• ne peut-on imaginer un nouveau système d'incitants, complémentaires à ceux qui existent déjà, pour donner un coup de pouce radical à cette orientation ou réorientation ?

• doit-on envisager de multiplier l'offre de formation ? A cet égard, avons-nous encore des files d'attente dans le domaine ? Comment multiplier le nombre des candidats à une formation dans le secteur ?

Le Gouvernement et le FOREM ont-ils des projets nouveaux pour faire face à la situation et empêcher qu'elle ne devienne vraiment problématique ?

M. Jean-Claude Marcourt, *Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, en son nom et au nom de M. Tarabella, Ministre de la Formation. – En ce qui concerne le retour des travailleurs polonais dans leur pays d'origine, je tiens à rappeler un des principes fondateurs de l'Union, à savoir, la libre circulation des travailleurs. Cette libre circulation ne doit évidemment pas être à sens unique mais doit permettre à chacun de travailler là où il le souhaite. Il ne m'appartient donc pas de mettre un frein au retour de ces travailleurs dans leur pays. Par contre, je partage bien évidemment — et ce, depuis le début de mon action en tant que Ministre de l'Économie et de l'Emploi — l'intérêt que*

vous portez aux difficultés rencontrées par les employeurs du secteur de la construction en matière de recrutement. C'est la raison pour laquelle une série d'actions sont menées dans le cadre de la promotion des métiers de la construction, par moi-même mais également par mon Collègue, Ministre de la formation, Marc Tarabella. À titre d'exemples, on peut citer le projet « Construis avec moi ! Plus tard, j'exercerai ... le plus beau métier du monde ! » ciblant les jeunes de 5ème et 6ème primaires. Ce projet est soutenu car il contribue à la revalorisation des métiers de la construction et à la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre du secteur. L'objectif de ce projet, dont la portée est régionale, est de sensibiliser les enfants à la réalité des métiers de la construction et de les amener à considérer ceux-ci comme un choix qualitatif possible pour leur vie professionnelle à venir. Lors de la 1ère édition du concours, circonscrit à la Province du Luxembourg, une quinzaine d'écoles ont répondu à l'appel à candidatures et réalisé un travail de présentation multimédia d'un métier de la construction. Lors de la 2ème édition, étendue à toute la Région wallonne, 69 écoles ont réalisé un projet. Pour cette 3^{ème} édition, 32 écoles ont introduit leur candidature et 28 écoles ont finalisé un DVD. Les demi-finales ont déjà eu lieu et, de l'avis du jury comme des organisateurs, les films produits par les écoles sont de grande qualité et l'engouement des enfants, vraiment enthousiasmant. Quant à savoir si cela suscitera des vocations parmi ces enfants, il est un peu tôt pour le dire. Par ailleurs, ce projet fait partie d'une dynamique beaucoup plus large de promotion des métiers techniques et manuels à laquelle participent les initiatives « Techni'kids » d'ouverture des Centres de compétence aux enfants, de même que le projet « diversité construction » qui vise à favoriser l'insertion de femmes, de jeunes, de travailleurs d'origine étrangère et de travailleurs handicapés dans le secteur de la construction. Dans le cadre de ce projet « diversité construction », une « coach sectorielle », financée par la Région wallonne, a été engagée par le Fonds de formation de la construction et travaille, en collaboration avec les job coaches des Missions régionales pour l'emploi à lever les barrières entre les chercheurs et chercheuses d'emploi fragilisés de par leur « sexe », leur manque d'expérience ou leur origine et les employeurs du secteur de la construction. En sus de la convention sectorielle cadre signée avec le secteur, reprenant l'essentiel des actions développées (ou à développer), notamment avec le

FOREM et l'IFAPME, une « charte diversité construction » a été signée avec les partenaires sociaux du secteur CCW et FFC), le 23 avril dernier, rappelant les engagements du secteur en faveur d'une gestion de la diversité des Ressources humaines et de la lutte contre les discriminations. Enfin, le même jour, a été conclue une convention de collaboration dans laquelle le secteur s'engage à promouvoir le dispositif « APE Jeune » auprès des entreprises de la construction et à accompagner celles-ci dans leurs démarches de sollicitation des aides régionales afin que 500 jeunes, disposant au maximum CESS ou d'un titre équivalent, soient insérés, d'ici fin 2009, dans les entreprises du secteur. Enfin, une série d'actions transversales à l'ensemble des secteurs qui connaissent des pénuries ont été initiées :

- le Plan de lutte contre les pénuries de main-d'oeuvre confié au FOREM par le Gouvernement wallon dans le cadre du Plan Marshall (augmentation du nombre de formation, analyse et promotion des métiers dans le cadre de Job Focus, etc.) ;*
- une importante mission en matière de promotion des métiers et des filières techniques, en particulier envers les jeunes de 12 à 18 ans a été confiée à Skillsbelgium ;*
- il a été demandé au FOREM d'encore accentuer les actions menées en matière d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi vers les métiers concernés, des actions qu'il doit notamment mener en collaboration avec ses partenaires au sein des Carrefours Emploi Formation. En outre, il faut souligner que le nouveau site internet du FOREM comprend une section intitulée « Horizons Emploi » qui est entièrement dédiée à l'information sur les métiers. Pour répondre à votre demande de statistiques concernant les travailleurs polonais dans le secteur de la construction, voici quelques chiffres révélateurs de la situation en 2007 (je ne dispose pas encore de statistiques pour l'année 2008). En 2007, sur les 434 permis de travail octroyés à des ressortissants polonais, 297 ont été attribués dans le secteur de la construction. Concernant le besoin d'ouvriers en Région wallonne, nous trouvons dans le rapport du Fonds de la Formation Construction (2005), un schéma sur la rotation globale du personnel ouvrier de la construction en Wallonie (13 % quittent le secteur et 12 % changent d'employeurs au sein du secteur). Dans le secteur, on évalue les sorties au*

nombre de 5 854 ouvriers et les entrées à 4 421 ouvriers. Cela représente donc un manque de 1 433 ouvriers. Ces derniers chiffres faisaient effectivement preuve d'un manque de main-d'œuvre dans le secteur ; cependant, si nous les mettons en rapport avec les 297 travailleurs polonais du secteur en question, nous constatons que, sachant que, comme vous le précisez dans votre question, tous les travailleurs polonais ne quitteront pas la Belgique, les conséquences seront marginales. Enfin, en ce qui concerne les files d'attente, les informations transmises en mars dernier à la présente Commission sont confirmées. Il n'y a quasi pas de files d'attente, hormis pour la formation de conducteurs poids lourds. La situation dénoncée il y a quelques mois a fait l'objet d'une série de remédiations, dont l'élargissement des plages horaires et des modalités de programmation plus flexibles (entrées individuelles cadencées), le recrutement de plusieurs dizaines de formateurs, notamment dans le cadre du Plan Marshall, l'installation d'un « service clientèle » dans les centres de formation du FOREM, dont une des missions est de sensibiliser, en collaboration avec FOREM Conseil — dans le cadre du Plan d'Accompagnement, les demandeurs d'emploi à l'intérêt de la formation, en particulier vers des métiers réputés en pénurie de main d'œuvre qualifiée. Enfin, le FOREM confie, chaque année davantage au vu de la demande, à ses partenaires, dont les principaux sont les Centres de compétence, une partie de l'offre de formation.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je vous remercie pour le caractère très complet de votre réponse.*